



Couverture médicale ascendant à charge long séjour

Par **mouna**, le **26/08/2010** à **21:46**

Bonjour,rn rnJe suis française depuis quelques mois et je souhaiterais déposer une demande de visa pour ma mère qui est marocaine afin de venir s'installer en France. Elle est à ma charge depuis environ 16 mois. Dans l'instruction du dossier et après échange avec le consulat, on demande de fournir une couverture médicale équivalente à la sécurité sociale en France. La complémentaire santé et l'assurance visa Schengen ne sont pas acceptées. Après plusieurs recherches sur Internet, seule April Santé propose ce type de couverture. Le prix est toutefois très élevé 3000 euros par an. rnPourriez-vous me dire s'il existe des couvertures médicales à des prix plus convenables?

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **06:06**

ça fait 250 euros par mois. Je ne trouve pas ça très cher (l'assurance-maladie de la sécurité sociale est bien plus chère finalement. Si vous ajoutez votre cotisation salariale + votre cotisation patronale, 3000 euros par an, entre la CSG, la CRDS, la cotisation, ça correspond à un salaire brut de moins de 1500 euros et il faut rajouter la complémentaire santé !).rnFaites attention aux garanties dans le contrat, car si l'assurance en elle-même sert à avoir le visa long séjour visiteur, il faudra aussi être sûr qu'en cas de grave maladie, d'une longue hospitalisation dans des services coûteux, que tout est bien pris en charge sinon, vous risquez un endettement massif.rnPar exemple, pour April, il faut le "Niveau Haut de gamme" (sécu+ complémentaire)rnJuste pour vous rendre compte, votre mère doit être opérée de quelque chose de bénin et reste 10 jours à l'hôpital, ça fait déjà + de 3000 euros à payer, si vous n'avez que le remboursement sécu. rnPensez (à vérifier néanmoins) que vous pourrez

déclarer votre mère à charge. ça peut limiter vos impôts, et vous donner plus d'aide au logement (ou si elle n'est pas fiscalement à charge, vous pouvez déclarer une pension alimentaire). ça peut compenser un peu.rnrnSinon, vous avez été voir, chez les courtiers d'assurance (ceux qui ont des "boutiques") ? ça ne coute rien d'entrer et de demander

Par **chris_idv**, le **27/08/2010** à **09:05**

Bonjour,rnrnJe confirme que 3000€ par an pour une couverture médicale étendue équivalente à la Sécurité Sociale ce n'est pas cher, surtout pour une personne de plus de 40 ans.rnrnA titre de comparaison une seule journée dans un service de soins intensifs (hors analyses, hors consultation médicale, hors médicaments, hors soins etc...) représente en France un coût de + de 1000 €.rnrnDans des pays comme les USA ou le Japon le coût d'une seule journée dans un service de soins intensif est de près de 2000 € et une simple visite chez le médecin coûte 200€ à 250€ ...rnrnC'est notamment pour ces raisons financières que beaucoup de nos compatriotes vont désormais se faire soigner à l'étranger (Hongrie, Inde, Thaïlande et ... Maroc :)rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **22:50**

Par ex, au CHU de Lyon, la journée très haute technicité (mais ça comprend tous les soins, toutes les analyses, les médocs etc. on n'a rien à payer de plus pour les soins) est à 940 euros uniquement pour le TM de 20%. ça fait une journée à 4700 euros. Les soins intensifs, c'est un TM à 640 euros, donc la journée à 3200 euros.rnrnMalheureusement, je crains qu'une assurance à 3000 euros soit celle de base, c'est à dire juste l'équivalent de la prise en charge sécu, laissant le TM à la charge de l'assuré.

Par **mouna**, le **29/08/2010** à **12:32**

Je vous remercie pour vos réponses. Effectivement le coût de la couverture médicale est justifié. Simplement n'ayant pas trouvé un large choix sur internet je préférerais m'en assurer auprès des internautes.rnrnMouna